

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2016

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3564)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 581

présenté par
Mme Gaillard et Mme Le Dissez

ARTICLE 9

À la première phrase de l'alinéa 50, substituer aux mots :

« respecter la parité »

les mots :

« être composé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.